

MODALITES DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Année universitaire **2015/2016**

Les droits d'inscription administrative sont composés de tarifs d'inscription aux diplômes nationaux (habilités) et de tarifs internes à l'Université de Corse.

A. TARIFS D'INSCRIPTION AUX DIPLOMES NATIONAUX

1. Les différentes catégories de droits de scolarité

a. CATEGORIE 1 :

- Licence - Licence Professionnelle - D.U.T. - D.E.U.S.T. – D.A.E.U.
- Capacité en Droit - Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

| Profil | Inscription principale | Inscription dans un 2 ^{ème} diplôme |
|--|------------------------|--|
| Normal | 189.10 euros | 122.00 euros |
| Boursier de l'enseignement supérieur ou du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger | 5.10 euros | 0.00 euros |

b. CATEGORIE 2 : Diplôme de MASTER

| Profil | Inscription principale | Inscription dans un 2 ^{ème} diplôme |
|--|------------------------|--|
| Normal | 261.10 euros | 168.00 euros |
| Boursier de l'enseignement supérieur ou du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger | 5.10 euros | 0.00 euros |

c. CATEGORIE 3 : Diplôme de DOCTORAT / H.D.R.

| Profil | Inscription principale | Inscription dans un 2 ^{ème} diplôme |
|--------|------------------------|--|
| Normal | 396.10 euros | 260.00 euros |

d. CATEGORIE 4 : Diplôme d'INGENIEUR

| Profil | Inscription principale |
|--|------------------------|
| Normal | 615.10 euros |
| Boursier de l'enseignement supérieur ou du gouvernement français ou d'un gouvernement étranger | 5.10 euros |

B. TARIFS D'INSCRIPTION INTERNES A L'UNIVERSITE DE CORSE

a. Tarifs d'inscription aux diplômes internes – Tarifs spécifiques

| Descriptif du diplôme d'inscription | Montant |
|---|---|
| UFR Droit, Sciences Sociales, Economiques et de Gestion | |
| Licence Droit + Licence Droit Parcours Sciences Politiques | 0.00 euros |
| D.U. Préparation aux Concours Administratifs CPI IRA | Tarif boursier |
| D.U. Préparation aux Concours Administratifs | 210.00 euros |
| CRFPA (1 ^{er} ou 2 ^{ème} diplôme) | Tarif Master |
| FLLASHS | |
| D.U. FLE (Français Langue Etrangère) | 850.00 euros |
| IUT | |
| D.U. CREATACC en Formation Initiale | Tarif Master |
| D.U.E.T.I. | Tarif Licence |
| D.U. D2E | 250.00 euros |
| D.U. D2E : Etudiant boursier | Tarif boursier |
| ESPE | |
| D.U. Pédagogies et Didactiques des Disciplines | Tarif Master |
| D.U. Préparation à l'Agrégation interne en Espagnol | Tarif Master |
| Inscription en tant que fonctionnaire stagiaire (exonération des droits de scolarité du Master) | Tarif boursier |
| FORMATION CONTINUE | |
| Diplômes d'Université (sauf tarif spécifique précisé) | 150.00 euros |
| D.I.U. Implantologie | 500.00 euros |
| Diplômes nationaux (Master, Licence Professionnelle...) | Tarif national du diplôme d'inscription |
| DAEU | Tarif Licence |
| VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) | Tarif national du diplôme d'inscription |
| VAP (Validation des Acquis Professionnels) | Tarif national du diplôme d'inscription |
| Mobilité étudiante | |
| D.U. Erasmus en mobilité entrante | 0.00 euros |
| D.U. CREPUQ | 0.00 euros |
| D.U. Free Mover en mobilité entrante pour un semestre | 100.00 euros |
| D.U. Free Mover en mobilité entrante pour l'année universitaire | 200.00 euros |

b. Tarifs des droits facultatifs

| Descriptif du type d'inscription | Montant |
|--|-----------------------|
| TARIFS D'INSCRIPTION AUX CERTIFICATIONS | |
| CLES Niveau 1 ((sessions annexes tout public étudiant) | 36.00 euros |
| CLES Niveau 2 – Etudiants inscrits en Licence 3 | 0.00 euros |
| CLES Niveau 2 (hors examen Licence 3) | 46.00 euros |
| CLES Niveau 1 – Public non étudiant | 36.00 euros |
| CLES Niveau 2 – Public non étudiant | 46.00 euros |
| Certification en Langue Corse | 0.00 euros |
| Certification en Langue Corse – Public non étudiant | 46.00 euros |
| C2i1 – Réinscription | 38.00 euros |
| C2i1 – Etudiants inscrits pour l'année universitaire | 0.00 euros |
| C2i1 – Public non étudiant | 55.00 euros |
| C2i2e – Inscrits en M2 à l'ESPE | 0.00 euros |
| C2i2e – Autres inscriptions ou public non étudiant | 60.00 euros |
| C2i2 Droit | 60.00 euros |
| C2i2 FOrCom | 60.00 euros |
| TARIFS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE LANGUES | |
| TCF DAP (Test de Connaissance du Français DAP) | Tarif fixé en octobre |
| TCF hors DAP (épreuves obligatoires + expression écrite ou orale) | 69.00 euros |
| TCF hors DAP (épreuves obligatoires) | 45.00 euros |
| TCF hors DAP (expression écrite ou expression orale) | 24.00 euros |
| TOEFL | 60.00 euros |
| TOEIC | 55.00 euros |
| TARIFS DES ACTIVITES CULTURELLES OU SPORTIVES | |
| Pour le créneau soumis à notation | 0.00 euros |
| Pour tout créneau non soumis à notation | 35.00 euros |
| Auditeur libre, Capacitaire en Droit 1 ^{ère} année, stagiaire de FC | 35.00 euros |
| Personnel universitaire ou du CNRS | 0.00 euros |
| Personnels du CROUS et de l'INRA - Stagiaires dans labo CNRS ou INRA | 35.00 euros |
| Enfant de personnel de l'Université de Corse | 35.00 euros |
| Enfant autres | 70.00 euros |
| Public extérieur | 80.00 euros |

c. Autres tarifs

| Descriptif de la situation d'inscription | Montant |
|---|--|
| Inscription dans le cadre d'une convention avec une CPGE | Tarif 2 ^{ème} diplôme Licence |
| Inscription dans le cadre d'une convention avec une CPGE : boursier | 0.00 euros |
| Personnel universitaire (ou enfant de personnel universitaire) en contrat de travail avec l'Université de Corse | 23.00 euros |
| Statut d'auditeur libre | 60.00 euros |
| Etudiants ayant eu un avis favorable de la commission d'exonération | Tarif boursier |
| Etudiants incarcérés (inscription dans le cadre de la convention) | 30.00 euros |
| Rédition de la carte d'étudiant numérique | 5.00 euros |

C. Tarif de la cotisation de Sécurité Sociale (pour information)

| Profil | Montant |
|--|--------------|
| Etudiants affiliés à la Sécurité Sociale Etudiante | 215.00 euros |
| Etudiants boursiers (CROUS) affiliés à la Sécurité Sociale Etudiante | 0.00 euros |

LES MODALITES DE REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

a. Le règlement en totalité lors de l'inscription administrative

Le règlement s'effectue par chèque, par carte bancaire ou en espèces au moment de l'inscription administrative. Si vous avez procédé à votre réinscription en ligne sur le site de l'Université de Corse, le paiement pourra être effectué par carte bancaire ou par chèque (à transmettre par courrier postal avec les pièces justificatives)

Les droits d'inscription comprennent les droits de scolarité, le droit de médecine préventive et éventuellement les droits de Sécurité Sociale. Ils devront être réglés en un paiement unique. En cas de paiement par chèque, ce dernier devra être libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Corse, en portant au dos le nom et le prénom de l'étudiant(e), et le libellé du diplôme d'inscription.

b. Le règlement en 3 fois

Pour pouvoir bénéficier du règlement en 3 fois :

- Pour une 1^{ère} inscription administrative : l'étudiant doit remettre 3 chèques, les montants seront précisés au moment de l'inscription administrative.
- Pour une réinscription administrative (en ligne) : l'étudiant doit se déplacer à la scolarité centrale pour régler les droits d'inscription (en 3 chèques)

Le paiement en 3 fois :

- est proposé seulement pour les inscriptions effectuées du 08 au 31 juillet et du 31 août au 18 septembre
- n'est proposé qu'à partir d'un montant total des droits d'inscription de 230.00 euros.
- les chèques seront encaissés selon l'échelonnement précisé sur le plan de règlement que l'étudiant doit signer et remettre au moment de son inscription

c. Cas d'un règlement erroné

Le règlement proposé à l'étudiant à l'issue de la saisie de la réinscription en ligne est calculé en fonction des variables qu'il a saisies.

Lors du contrôle de la saisie effectué par la scolarité centrale, à fin de validation, il peut en ressortir un montant différent du fait de variables saisies ne correspondant pas à la situation de l'étudiant.

La scolarité centrale sollicitera alors l'étudiant :

- soit afin de récupérer la somme due.
- soit pour l'inviter à demander le remboursement de droits d'inscription, en cas de trop perçu.

En cas de non régularisation de la part de l'étudiant (suite à un paiement incomplet ou d'un rejet d'encaissement du chèque pour faute de provisions), ce dernier pourra passer les examens mais ne pourra pas bénéficier des documents de résultat (relevé de notes, attestation de réussite, diplôme)

Cette situation peut se présenter lors d'une première inscription sur la chaîne des inscriptions.

d. La demande de remboursement des droits d'inscription administrative

Pour solliciter un remboursement des droits d'inscription administrative, l'étudiant doit remettre, à la scolarité centrale, l'imprimé de demande de remboursement des droits d'inscription complété et accompagné des pièces justificatives (précisées sur l'imprimé)

Les différents cas de remboursement :

- Suite à l'annulation de l'inscription : la demande d'annulation de l'inscription n'est plus recevable après le 30 septembre, sauf pour une inscription dans un autre établissement (à justifier par la photocopie de la carte d'étudiant)
- Suite à une modification d'inscription
- Suite à la présentation de l'attribution définitive de bourse après l'inscription administrative
- Suite à la validation d'un contrat d'alternance après l'inscription administrative (le remboursement de la cotisation de Sécurité Sociale Etudiante n'est plus possible après le 30 septembre)
- Suite à une décision de la commission d'exonération
- Suite à une erreur matérielle (confirmée par la scolarité centrale)

En cas d'annulation d'inscription administrative pour raison de transfert, en application de l'arrêté annuel fixant les droits d'inscription, une somme représentant les frais de dossiers reste acquise à l'université.